MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 113
Février 2022

DOSSIER
ÉNERGIES VERTES

DÉCRYPTAGE DES ÉNERGIES VERTES

INTERVIEW

Jean-Marie Vilain, président de la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry (91)

DÉCENTRALISATION

Les 36 propositions pour mettre la commune au cœur de la campagne présidentielle

POLITIQUE DE LA VILLE

L'AMIF formule 7 propositions au plus près des besoins des territoires

ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

Les commissions thématiques, groupes de travail et matinales AMIF Partenaires sont gratuits et ouverts à tous les élus, ainsi qu'à nos partenaires.

Vous pourrez y assister soit en vous connectant à distance, grâce à la visioconférence, soit en venant dans nos locaux au 26, rue du Renard, 75004 Paris (métro Hôtel-de-Ville, Rambuteau, RER Châtelet-les-Halles).

Cette année, tous les évènements seront en format mixte présentiel / distanciel.

Inscrivez-vous aux événements de l'AMIF

via la rubrique Agenda du site internet de l'AMIF

www.amif.asso.fr

MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

Sommaire du numéro 113

Focus

DÉCRYPTAGE DES ÉNERGIES VERTES

De nos jours, le changement climatique est au cœur de toutes les préoccupations et est devenu une question de tous les jours. Pour cela, les énergies vertes, dites renouvelables, sont devenues le choix efficace pour préserver l'environnement. L'utilisation de l'énergie verte comme les énergies solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou encore de la biomasse… provient de sources non polluantes et inépuisables. Elle permet également d'éviter l'accroissement de l'effet de serre et surtout la destruction de la couche d'ozone. Il s'agit d'une solution alternative à explorer pour également réduire le coût de vos dépenses énergétiques. L'AMIF accompagne les élus dans le développement de ce sujet en informant et en œuvrant avec ses adhérents, qu'ils soient élus ou partenaires.

Tour d'horizon

6 **Les collectivités locales, ça vous concerne !**

8 ZE… bonnes pratiques territoriales en partenariat avec ZE Pros

10 **Regard de la Banque des Territoires**
Au cœur de la relance verte

Dossier

11 **France Chaleur Urbaine,**
un service public facilitant le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur

12 **Entretien avec Jean-Marie Vilain**
maire de Viry-Châtillon (91) et président de la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER)

14 **Énergies vertes**
Le rôle croissant des collectivités locales

15 **Les énergies renouvelables**
vues par les partenaires de l'AMIF

16 **Un guide** pour maîtriser les énergies renouvelables sur nos territoires

Vie de l'AMIF

17 **36 propositions**
pour mettre la commune et les maires au cœur de la campagne présidentielle

24 **7 propositions**
pour une politique de la ville au plus près des besoins des territoires

27 **Une délégation de l'AMIF** reçue au Sénat

28 **Retour sur** les travaux des commissions

31 **Cinéma :** *Les Promesses*
« Ça apprend la patience, la banlieue »

32 **Brèves** de commissions

34 **Agenda** des commissions

AMIF Partenaires

36 **Agenda AMIF Partenaires**

37 **Prochain voyage d'étude de l'AMIF**
À la découvete de l'Estonie

38 **Les nouveaux adhérents**
Loxamed
Carrefour

Accompagner les territoires pour une production d'energies locales et renouvelables

ENGIE Solutions utilise majoritairement des ressources vertueuses, renouvelables et locales dans le développement et l'exploitation des réseaux de chaleur et de froid.

Pour agir ensemble, chaque jour compte.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Rendez-vous sur
engie-solutions.com

ENGIE Solutions

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 euros
RCS Nanterre 542 107 651 - Crédits photos : Getty Images.

Les défis de la transition écologique : développer les énergies renouvelables

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les effets du changement climatique sont déjà à l'œuvre et visibles. Depuis quelques années, les élus franciliens se sont emparés du sujet et ont orienté leur mandat vers une plus grande résilience de leurs territoires face aux enjeux du dérèglement climatique : sobriété énergétique, lutte contre les îlots de chaleur, mobilité décarbonnée, autonomie et boucles énergétiques locales…

Cette situation nécessite la mise en place d'objectifs et de leviers d'action. D'ailleurs, les collectivités occupent une place de premier plan dans le développement des énergies renouvelables. De quoi parle-t-on ? Les énergies renouvelables sont des énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement, notamment celles d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou végétale (bois, biocarburants, etc). On distingue ainsi parmi les sources d'énergies renouvelables, le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice, etc), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie) et celle extraite par des pompes à chaleur.

Parmi l'ensemble des solutions qui permettent l'accélération des énergies renouvelables, l'AMIF accompagne les élus dans le développement de ce sujet en informant ses adhérents sur les dispositifs d'aides de l'État tels que « MaPrime'Rénov Copropriétés » ou « Coups de pouce chauffage », en diffusant ou en publiant des guides de bonnes pratiques. Notre Association œuvre également sur ce sujet tout au long de l'année par le biais de nos commissions et groupes de travail, lors de notre Salon, de nos prises de positions, nos trophées ou encore les matinales AMIF Partenaires qui mettent en exergue les innovations des partenaires.

Bonne lecture à tous !

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
associationmairesidf
@AMIF_asso

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
Guillaume Dussaillant,
François-Éric Godefroy,
Charlotte Gosselet,
Alexandra Jardin,
Valentine Montesse,
Jeanne Paugam, Émilie Pouch

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ÇA VOUS CONCERNE

Accueil et accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé

À la suite du Grenelle des violences conjugales, le gouvernement a publié le 10 décembre dernier un modèle de protocole qui vise à déployer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou sexuelles au sein des établissements de santé.

© Gouvernement

Ainsi, le gouvernement propose de mettre à disposition des acteurs locaux un modèle de protocole permettant de « *favoriser la généralisation, sur l'ensemble du territoire national, des dispositifs de prise en charge au sein des établissements de santé des victimes majeures de toutes formes de violences (psychologique et physique), commises dans un cadre conjugal ou intrafamilial et/ou de toute infraction de nature sexuelle* ». Cette boîte à outils est composée de trames à destination des associations d'aide aux victimes, de réquisition d'une association d'aide aux victimes, de dépôt de plainte simplifié afin de faciliter leurs démarches et de fiches d'actions détaillant les modalités pratiques d'intervention de chaque acteur.

Ce nouveau protocole met donc la victime au centre tout au long du processus de la prise en charge, selon l'expression de sa volonté et de ses besoins :

• Si elle souhaite déposer plainte, le modèle de protocole décline 3 possibilités de prise en charge :
- Le dépôt de plainte simplifié,
- La prise de rendez-vous par l'établissement de santé avec les services enquêteurs,
- Le dépôt de plainte *in situ*.

• Si elle ne souhaite pas déposer plainte, le protocole précise les cas et modalités de signalement des faits par le professionnel de santé à l'autorité judiciaire et à défaut, la possibilité d'un recueil de preuves sans plainte afin de préserver ses droits en vue d'une éventuelle exploitation judiciaire ultérieure. ■

Pour en savoir plus, télécharger le protocole : *https://urlz.fr/h0KL*

Relance économique : les communes pourront subventionner les librairies indépendantes

Le 16 décembre dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi permettant aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de subventionner les librairies indépendantes afin de les protéger de la concurrence des géants du e-commerce. Celle-ci instaure un dispositif possible de subventions aux petites et moyennes librairies indépendantes – labellisées ou non – de leur territoire, sous certaines conditions, comme le prévoit la loi dite « Sueur » pour les petites salles de cinéma.

Le texte prévoit également :
- L'obligation pour les sites de vente en ligne de distinguer clairement les livres neufs et les livres d'occasion,
- D'encadrer les soldes d'éditeurs,
- D'imposer un prix plancher pour les frais de livraison.

Les parlementaires ont prévu un point d'étape d'ici 2 ans afin d'ajuster le prix plancher des frais de port du livre. ■

© Adobe Stock

Aide aux collectivités et aux établissements d'enseignement supérieur pour le dépistage de la Covid-19

© Adobe Stock

Face à la recrudescence de l'épidémie de la Covid-19, la Région Ile-de-France a décidé de renforcer les capacités de tests des communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et établissements d'enseignement supérieur pour protéger les Franciliens et casser la chaîne de contamination.

Les projets éligibles consistent en la réalisation d'une campagne de tests diagnostiques du SARS-COV-2 proposant gratuitement et sans rendez-vous au grand public, des tests de sérologie rapide, des tests virologiques de type RT-PCR, ou les deux types de tests. Les tests doivent être réalisés dans le strict respect de la réglementation en vigueur, notamment concernant la qualification des professionnels au contact du public. La confidentialité des données recueillies doit être assurée.

La Région Ile-de-France met en place une aide de 20 000 € maximum par commune, EPCI ou établissements d'enseignement supérieur dans la limite de 100 % des dépenses éligibles. Cette subvention est dédiée exclusivement aux dépenses ayant permis la mise en place de nouveaux points de dépistage et couvre le fonctionnement (notamment les prestations de services, achats de fournitures ou petit équipement) et investissement (les dépenses relatives au matériel ou équipement immobilisable associés directement à l'objet du soutien régional). ■

Pour en savoir plus : *https://www.iledefrance.fr/aide-aux-collectivites-et-aux-etablissements-denseignement-superieur-pour-le-depistage-covid-19*

Plan « 5 000 terrains de sport » d'ici 2024

En octobre dernier, le Président de la République a présenté le plan qui vise à construire 5 000 nouveaux terrains de sport en France d'ici 2024 pour un budget de 200 millions d'euros auquel s'ajouteront 50 millions supplémentaires pour la rénovation thermique du bâti sportif. Certains aspects du plan comme les structures sportives concernées, les financements ou encore les dépôts des dossiers, ont été éclaircis le 2 décembre dernier, à l'occasion du vote du budget de celui-ci lors du conseil d'administration de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Pour rappel, le plan 5 000 terrains de sports concerne les équipements de proximité uniquement comme les dojos, salles d'arts martiaux, boxes, plateaux multisports… et les terrains de disciplines sportives émergentes comme les plateaux de basket 3x3 fixes ou mobiles, plateaux de hand 4x4, plateaux de fitness, skatepark, street workout, pumptrack, terrains de tennis-padel, salles sportives connectées, tennis de table, pistes d'apprentissage du vélo, parcours sport/santé, bassins mobiles d'apprentisssages…

David Lazarus, vice-président de l'Agence Nationale du Sport (ANS), précise que *« ces équipements sont exclusivement pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou les zones de revitalisation rurale (ZRR) »* qui pourront être financés par l'État *a minima* à 50 % et jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable. En outre, il précise qu' *« une lettre de cadrage sera prochainement publiée par l'ANS qui fera office de lancement de l'appel à projets »*. De plus, afin de simplifier les démarches, *« l'ANS a opté pour un système « au fil de l'eau ». Les services vont s'adapter pour pouvoir traiter les dossiers des fédérations ou des communes sans attendre. Quand un dossier complet sera déposé, il pourra être examiné. Ce système permettra d'engager rapidement les premiers dispositifs afin d'aider les décideurs locaux à répondre aux appels à projet »*. ■

Pour en savoir plus, télécharger le dossier de presse : *https://urlz.fr/h0LE*

ZE... BONNES PRATIQUES TERRITORIALES

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnez-vous gratuitement au journal : contact-collectivites@zepros.fr

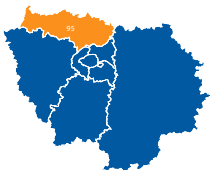

95 - PONTOISE

Un permis de louer contre l'habitat indigne

La ville s'est dotée, fin octobre, du dispositif « Permis de louer » pour renforcer ses actions contre l'habitat indigne. Issu de la loi « Alur », il vise à garantir la sécurité et la santé des locataires. Concrètement, un propriétaire qui veut mettre en location son bien doit solliciter préalablement la mairie pour obtenir ce permis de louer. À défaut, il encourt jusqu'à 15 000 € d'amende. Dans un premier temps, le dispositif concerne un périmètre de 850 logements, identifié suite aux diagnostics du service hygiène et sécurité et aux signalements des services logement et social. La mairie dispose d'un mois pour vérifier que l'habitat en question est digne et ne nécessite pas de travaux de remise aux normes. Par cette initiative, Pontoise (95) veut améliorer la connaissance du parc privé, repérer les logements indignes et mieux informer les propriétaires-bailleurs sur leurs devoirs. Pour mettre en place son permis de louer, la ville a saisi au préalable par voie de délibération, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95) pour obtenir une délégation de compétence en matière d'habitat.

Philippe Pottiée-Sperry

Destiné à renforcer les actions contre l'habitat indigne, le dispositif mis en place concerne un périmètre de 850 logements.

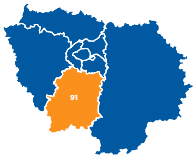

91 - GIF-SUR-YVETTE

Un centre aquatique polyvalent

Avec une mise en service prévue en septembre 2024, le futur centre aquatique de Gif-sur-Yvette (91) s'adressera à la fois aux écoles et universités du Plateau de Saclay et aux habitants du territoire. Il représente un investissement de 25,5 M€ pour 370 000 visiteurs attendus par an. Le contrat de concession pour la conception, la réalisation et l'exploitation du site a été signé le 15 décembre dernier. Dénommé Omega, l'équipement proposera trois espaces pour l'apprentissage, le sport-santé, la baignade et le bien-être. Situé à l'entrée de la ZAC du quartier de Moulon, il veut devenir le moteur d'un nouveau développement urbain. Il sera composé de deux bassins de 25 m et d'un bassin balnéoludique chauffé à 31°C. Une aire de jeux aquatique extérieure de 200 m² et un espace bien-être avec différents parcours (nordique/oriental) joueront sur les ruptures chaud/froid des baigneurs. Enfin, un espace forme connecté de 600 m² complétera l'offre.

Énergie locale et renouvelable

Innovant, Omega sera raccordé au réseau de chaleur permettant ainsi un fonctionnement par énergie locale et renouvelable. Plusieurs installations de récupération de chaleur et de calories sur les systèmes de traitement de l'air et des eaux usées permettront également d'optimiser la consommation énergétique du centre.

Philippe Pottiée-Sperry

©Architectes VenhoevenCS & Patriarche - B1Design

Omega proposera trois espaces pour l'apprentissage, le sport-santé, la baignade et le bien-être.

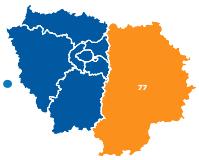

77 - BUSSY-SAINT-GEORGES

La réussite du dialogue interreligieux

Une initiative bienvenue contre les discours discriminants, saluée par l'Unesco, et unique en son genre. Visant à promouvoir la rencontre, le dialogue et le respect entre les religions, l'Esplanade des religions et des cultures de Bussy-Saint-Georges (77) lui a valu le statut de *« ville pour le dialogue interreligieux »*. Tout a démarré il y a une quinzaine d'années quand la mairie imagine de réunir sur un même lieu différents cultes. En contrepartie d'un terrain de la commune vendu à un prix préférentiel, chacun s'engage à partager une charte de valeurs parmi lesquelles le respect des autres religions ou le refus du prosélytisme. L'association de l'Esplanade des religions et des cultures est née, avec au bout de quelques années, l'implantation d'un temple bouddhiste, d'une synagogue et d'une mosquée, les uns à côté des autres. Aujourd'hui, sept communautés (catholique, protestante, juive, musulmane, bouddhiste laotien, bouddhiste chinois, hindouiste) cohabitent en harmonie. Avec toujours le même objectif : favoriser le vivre et le faire ensemble. Un projet d'église copte éthiopienne est à l'étude.

© Esplanade des religions et des cultures

L'Esplanade des religions prône le vivre et le faire ensemble. Un message bienvenu et utile dans une période où se développent les discours discriminants.

Une vocation avant tout pédagogique

Selon le maire de Bussy-Saint-Georges, Yann Dubosc, *« la laïcité n'est pas la négation des religions mais de savoir les intégrer à la vie de la cité »*. La vocation de l'esplanade est avant tout pédagogique avec des visites régulières de scolaires pour leur faire découvrir différentes religions, leur histoire et leur culture. À cela s'ajoutent durant l'année différentes festivités, spectacles ou l'organisation d'une kermesse. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 3e gala pour la paix était organisé le 20 novembre dernier en présence de sept religions. *« Avec l'Esplanade des religions, nous avons trouvé le mode de fonctionnement pour faire vivre le respect de la laïcité et des religions »*, conclut le maire.

Philippe Pottiée-Sperry

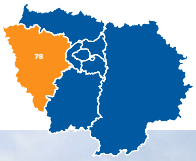

78 - YVELINES

Un bus facilite l'accès aux soins

Face à la désertification médicale, le département des Yvelines a mis en place un bus santé prévention avec à son bord un véritable cabinet médical. Depuis le 1er décembre dernier, il sillonne les zones rurales et les quartiers politique de la ville pour compléter le maillage des maisons médicales sur le département. Le bus propose quatre offres de santé : la téléconsultation avec des médecins généralistes, le dépistage de maladies, des actions de prévention (addiction, nutrition, violences intrafamiliales) ou de santé publique (octobre rose, journée du diabète, prévention accident vasculaire cérébral (AVC), cancer colorectal…), des informations (diabète, grossesse, handicap…). Coût de l'opération : 400 000 €.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le bus assure, dans un premier temps, sa mission de service public de vaccination en se rendant dans les communes isolées pour réaliser le rappel de vaccination contre la Covid-19 auprès des personnes les plus vulnérables. Le 1er décembre, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, les professionnels de santé du bus et des partenaires étaient sur la place du marché de La Queue-Lez-Yvelines (78).

Philippe Pottiée-Sperry

© CD 78

En fonction depuis le 1er décembre dernier, le bus santé prévention contient à son bord un véritable cabinet médical.

LA BANQUE DES TERRITOIRES AU CŒUR DE LA RELANCE VERTE

Avec son plan de relance Transition écologique pour le financement d'une transition énergétique et écologique, la Banque des Territoires s'engage aux côtés des collectivités à travers un ensemble de dispositifs sur-mesure pour une croissance verte. L'objectif de la Banque des Territoires est de soutenir les investissements en matière de transition écologique et énergétique, suivant quatre axes prioritaires :

- Accélérer et massifier la **rénovation énergétique** des bâtiments publics et des logements sociaux.
- Soutenir le développement des **énergies renouvelables et la décarbonation** de l'industrie.
- Développer la **mobilité verte et résiliente,** ainsi que les véhicules propres.
- Faciliter la résilience des infrastructures (transport, eau, déchets…) et la **protection de l'environnement.**

Plus particulièrement dans le domaine des énergies « vertes », la Banque des Territoires peut agir sur différents leviers :

- Financement des collectivités pour les projets en maîtrise d'ouvrage publique : financement *via* le Prêt relance verte (sur index Livret A ou bien taux fixe).
- Prise de participation en fonds propres dans des sociétés de production d'énergies renouvelables ou de récupération. Ce mode de financement peut s'envisager tant auprès de partenaires privés ou bien avec des collectivités locales (dans le cadre des dispositions de la loi Énergie-Climat).
- Participation aux financements de réseaux de production de chaleur et de froid, dans le cadre de montage public-privé (concessions avec ou sans Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), contrats de partenariat, etc.).

En Ile-de-France, la Banque des Territoires a déjà engagé de nombreuses initiatives autour du développement des Énergies renouvelables et de récupération (ENRR) dont la participation au capital des SEM SIPENR et SDESM (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne) aux côtés, respectivement du SIPPEREC et du SDESM pour accompagner le développement et le financement de projets d'énergies renouvelables dans les territoires.

Le développement des énergies vertes est au cœur de la stratégie d'accompagnement de la Banque des Territoires, les équipes de la direction régionale Ile-de-France sont à votre écoute pour vous accompagner dans le développement et le financement de vos projets sur vos territoires.

© Banque des Territoires

FOCUS **Financement de la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry-Châtillon (91)**

Pour la mise en œuvre et l'exploitation de leur réseau de chaleur géothermique, les villes de Grigny et de Viry-Châtillon et le SIPPEREC ont créé en 2014 une Société publique locale : la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry-Châtillon.
Depuis 2016, cette société a réalisé deux doublets géothermiques pour pomper l'eau chaude ; elle a également modernisé et étendu les réseaux existants en vus de distribuer la chaleur pour constituer un maillage d'environ 18 km autour notamment des quartiers de la Grande Borne, de Grigny 2, et des principales zones de logements collectifs de Viry-Châtillon (Plateau/Coteaux de l'Orge), soit 12 000 logements.
Pour la réalisation de ce projet, la Banque des Territoires a mobilisé un financement à hauteur de 12 M€ auprès de SPL SEER et va mettre en place en 2021/2022 le financement de l'extension du réseau. ■

Retrouver plus d'informations sur
https://www.banquedesterritoires.fr/conseiller-numerique-france-services

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires -
ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

FRANCE CHALEUR URBAINE

Un service public facilitant le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur

Pour faciliter la transition des logements vers un chauffage durable, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) a lancé début 2021 le service public France Chaleur Urbaine, une plateforme en ligne destinée à aider les copropriétés à se raccorder à ces réseaux.

Le réseau de chaleur permet de relier les bâtiments d'un quartier par des canalisations qui distribuent de la chaleur produite avec des sources d'énergies renouvelables, locales et durables. Cette solution présente trois avantages : le réseau de chaleur émet peu de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, il permet un tarif stable et maîtrisé de l'énergie puisque le taux de TVA est fixé à 5,5 %, et enfin, le réseau de chaleur assure la suppression des chaudières et ainsi des risques associés.

« Le raccordement d'un logement fioul sur un réseau de chaleur équivaut à la suppression d'une voiture »

En Ile-de-France, le chauffage résidentiel et tertiaire est assuré à 65 % par des énergies fossiles et seulement à 11 % par le chauffage urbain. Or, d'après le Syndicat national du chauffage urbain et de la climatisation urbaine (SNCU), ce mode de chauffage émet, dans notre région, 2 fois moins de gaz à effet de serre que le fioul et 50 % de moins que le gaz : *« le raccordement d'un logement fioul sur un réseau de chaleur équivaut à la suppression d'une voiture »*. Et selon Airparif, les chauffages fioul ou gaz émettent 2 fois plus de pollution par les oxydes d'azote que le chauffage urbain et jusqu'à 18 fois plus de particules. Le chauffage urbain, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, est donc une excellente solution pour accélérer la transition énergétique et écologique.

Une plateforme de mise en relation entre copropriétés et exploitants

Pour les copropriétés, France Chaleur Urbaine sera une plateforme d'informations et de mise en relation directe avec l'exploitant du réseau local (par exemple pour solliciter un rendez-vous ou un devis) mais aussi, d'échange avec d'autres copropriétés déjà raccordées au réseau local et « ambassadrices » de ce réseau pour partager leurs expériences et recommandations.

Pour les exploitants ou collectivités qui souhaitent agir pour la transition énergétique de leurs territoires, France Chaleur Urbaine apportera de nouveaux prospects avec des données sur la localisation et les caractéristiques des copropriétés (mode de chauffage actuel, taille, vétusté des chaudières collectives).

Plusieurs aides de l'État

Il existe des aides financières pour le raccordement à un réseau de chaleur : « MaPrime'Rénov Copropriétés » est versée aux syndicats de copropriétés pour des travaux effectués sur les espaces communs. Cette aide concerne notamment les équipements de raccordement à un réseau de chaleur lorsque celui-ci est majoritairement alimenté par des énergies renouvelables ou de récupération, ou encore la dépose des cuves à fioul. Il existe également des primes « Coups de pouce chauffage » dont peuvent bénéficier l'ensemble des ménages (avec des montants en fonction de leurs revenus) pour des travaux visant à substituer un chauffage fossile par un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération. ■

La plateforme France Chaleur Urbaine est accessible via le lien suivant :
https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/

INTERVIEW DE **JEAN-MARIE VILAIN**

« Le plus grand projet de géothermie de l'Essonne permet l'économie de 40 000 tonnes de CO_2 chaque année »

Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon (91), assure la présidence de la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER), co-créée avec la commune de Grigny (91). Depuis 2017, la station de géothermie Grigny-Viry chauffe 11 000 logements et équipements publics. Très prochainement, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (91) sera raccordée au réseau de chaleur de la station.

© Viry-Châtillon

Jean-Marie Vilain, maire de Viry-Châtillon (91) et président de la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER).

Qu'est-ce que la SEER ?
La société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER), créée en 2014 de la volonté des maires de Viry-Châtillon et de Grigny, a pour objectif de doter le territoire d'un système de chauffage à la fois vertueux pour l'environnement et économique pour les usagers : la géothermie. Grâce à sa forme juridique de société publique locale, nous assurons avec Philippe Rio, maire de Grigny (91), la présidence tournante de la SEER. Cette forme nous permet de garder la capacité de décider nous-mêmes, au plus près de nos habitants. Et cela fonctionne très bien, malgré les différences politiques : nous avons ainsi axé nos priorités sur le développement des énergies renouvelables, de la géothermie en l'occurence, et sur les intérêts, notamment financiers, de nos habitants.

Qu'est-ce que la géothermie ?
Le chauffage par géothermie recueille la chaleur enfouie sous le sol. Pour faire simple, une pompe à chaleur vient transmettre l'eau chaude du puits dans les foyers. L'eau refroidie est ensuite remise dans le puits, qui la réchauffe. C'est une boucle complètement neutre pour la planète.

Le fonctionnement d'un réseau de chaleur géothermique.

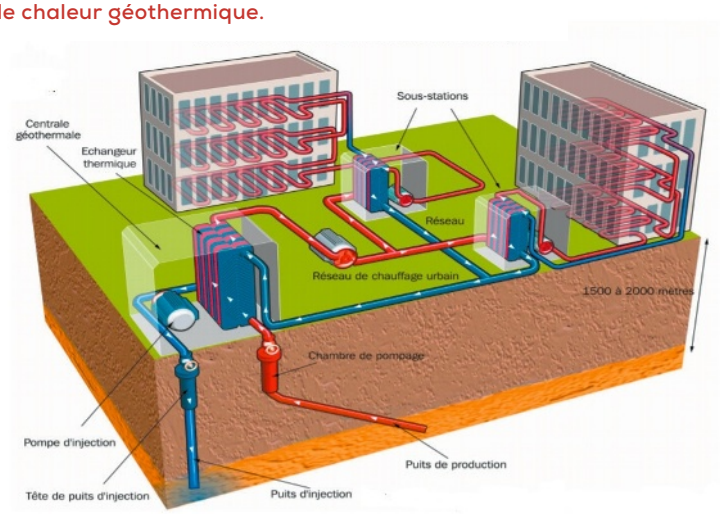

© Viry-Châtillon

> "Je pense qu'il n'existe pas une solution qui soit LA solution en matière d'énergie. Je défends le nucléaire, mais il faut l'accompagner de solutions neutres pour l'environnement comme la géothermie, et en partie les éoliennes. C'est tout un ensemble de solutions pour protéger notre planète, et je suis fier d'être entouré de personnes remarquables me permettant de participer à ces grands projets en Essonne."

> "Une solution complètement neutre pour protéger notre planète."

En quoi la géothermie est-elle intéressante pour les habitants ?
Les factures d'énergies sont diminuées de 20 % pour les bailleurs et habitants grâce à la géothermie. Cependant, cette solution de réseau de chaleur géothermique ne peut être, pour l'instant, appliquée qu'aux immeubles et aux bâtiments communaux. Pour des habitations individuelles, les investissements seraient trop importants.

La SEER est à l'origine du plus grand projet de géothermie de l'Essonne : en quoi consiste-il ?
En 2017, nous avons raccordé au système de chaleur géothermique 11 000 logements ainsi que des équipements publics (écoles, gymnases, collèges) sur nos deux communes, Viry-Châtillon et Grigny. Cela nous permet d'éviter chaque année l'émission de 15 000 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère. Et en ce moment-même, fin janvier 2022, nous raccordons au puits de chaleur la plus grande prison d'Europe, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Ce projet a été très long, puisque le raccordement de la prison est un sujet en discussion depuis 2012-2013. Mais en tout, ce sont 40 000 tonnes de CO_2 qui seront économisés chaque année grâce à la géothermie. C'est de l'écologie concrète.

Que pensent vos habitants de la géothermie ?
La priorité de la SEER est de se placer à proximité des gens. Mais vous savez, la priorité des habitants, c'est d'avoir de l'eau chaude tout les jours, et de pouvoir se chauffer en hiver. La prise de conscience écologique a de plus en plus lieu, mais grand nombre de nos concitoyens se soucient encore peu d'où vient la chaleur. Et 40 000 tonnes de CO_2 économisés, cela n'est pas forcément très parlant. Nous communiquons beaucoup sur la géothermie car nos communes, Grigny et Viry-Châtillon, ont une véritable ambition pour le développement de ce mode de chauffage, et nous le faisons savoir. Nous invitons d'ailleurs toute commune intéressée à nous contacter à la SEER car nous pouvons faire visiter les installations.

Quels sont les projets de la SEER pour 2022 ?
Nous avons déjà le raccordement de la maison d'arrêt, et les premières études ont été réalisées pour d'autres équipements et immeubles de Fleury-Mérogis. La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (91) est membre de la SEER, avec des projets en cours, à Saint-Michel-sur-Orge (91), Sophie Rigault, le maire, cartographie les endroits où un raccordement au réseau de chaleur est possible, et des négociations sont en cours avec Marianne Duranton, maire de Morsang-sur-Orge (91). Nous pourrons travailler encore avec d'autres communes, et auquel cas, il faudra peut-être forer de nouveaux puits de chaleur.

Comment sont financées les installations ?
Grigny et Viry-Châtillon sont actionnaires de la SEER. Les communes de Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois sont entrées au capital, et le SIPPEREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) est actionnaire majoritaire. Le montant investi par la SEER s'élève en tout à 90 millions d'euros, financés essentiellement par des emprunts à la Banque des Territoires et à des banques commerciales. L'ADEME et la Région participent également aux investissements, et le département de l'Essonne intervient aussi, principalement avec des garanties d'emprunt. ■

La station de géothermie de Grigny-Viry (91).

© Viry-Châtillon

ÉNERGIES VERTES
LE RÔLE CROISSANT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

De nos jours, la maîtrise voire la réduction de la consommation énergétique est au cœur de l'action des communes. Celles-ci participent aux engagements écologiques pris par la France en développant des projets de production d'énergie locaux. Plusieurs évolutions législatives issues des lois relatives à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la Loi Énergie Climat (LEC) encouragent les collectivités dans ce sens. Ces projets ont d'autant plus d'intérêt que les attentes citoyennes en matière de développement durable vont croissantes.

Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable (EnR) ?

Les EnR sont des énergies dites renouvelables dans la mesure où elles sont inépuisables. Les ressources qu'elles utilisent se régénèrent plus vite qu'elles ne sont consommées et elles ont la particularité d'émettre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes. On peut distinguer les énergies solaire, hydraulique, éolienne, géothermique, marines ou encore la biomasse. L'utilisation de ces énergies est un choix efficace pour préserver l'environnement, éviter l'accroissement de l'effet de serre et surtout la destruction de la couche d'ozone mais aussi une solution pour réduire le coût des dépenses énergétiques.

Les collectivités territoriales et les projets de développement des EnR

Deuxième région la plus petite par sa superficie mais la plus peuplée de France métropolitaine, l'Ile-de-France n'est pas *a priori* le territoire le plus adapté au développement des énergies propres compte tenu des besoins en foncier que requièrent de tels projets. Et pourtant de nombreuses solutions existent.
Les collectivités disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner les projets d'EnR allant du soutien jusqu'au financement, voire au pilotage. Ainsi, elles ont la possibilité :

- d'apporter des ressources (terrains, connaissance des enjeux locaux, communication, financements, ingénierie politique ou encore compétences techniques...) ;
- de valoriser les ressources énergétiques ou économiques locales ;
- de créer une dynamique sociale autour du projet ;
- d'être à l'initiative du projet, de favoriser son émergence et de maîtriser son développement *via* la construction ou l'exploitation ;
- d'engager leurs territoires dans un démarche en faveur de la transition écologique comme le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ou le Plan Climat Air Énergie (PCAET) afin de devenir un territoire exemplaire et attractif en matière d'emplois et de qualité de vie ;
- ou encore de faire appel au levier de la commande publique pour financer leurs démarches. ■

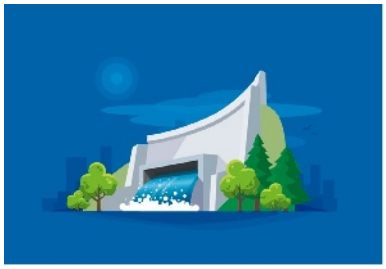

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES VUES PAR LES PARTENAIRES DE L'AMIF

L'AMIF a échangé avec Engie, GRTgaz et EDF sur leur vision des énergies renouvelables en Ile-de-France.

ENGIE

Pour **Pierre Monin,** délégué territorial Ile-de-France, *« ENGIE est un acteur incontournable du renouvelable en France, premier producteur d'énergie solaire au sol, premier développeur d'éolien et deuxième producteur d'hydroélectricité. Au même titre que l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable est un levier fondamental pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous avons des objectifs particulièrement ambitieux puisque nous avons décidé d'atteindre la neutralité carbone dès 2045. En Ile-de-France, notre objectif est à la fois de continuer à développer ces réseaux géothermiques et de verdir les réseaux existants afin de les rendre complètement neutres en carbone. Nous rencontrons quelques freins au développement de nos énergies : coûts très élevés car les usages sont peu développés. Pour l'instant, ce sont surtout les dispositifs d'État et notamment des appels à projets de l'ADEME qui nous permettent, par exemple, de financer nos projets d'hydrogène. Nous avons besoin des collectivités pour nous aider à structurer les filières, à trouver des partenaires et à développer les bons usages. »* ■

GRTgaz

Pour **Frédéric Moulin,** délégué territorial Val de Seine, *« GRTgaz se focalise sur l'objectif neutralité carbone d'ici 2050 qui nécessite une transformation en profondeur du système gazier. Nous développons ainsi des gaz renouvelables, comme le méthane et l'hydrogène. En Ile-de-France, nous menons des projets de méthanisation qui permettent de valoriser un potentiel de production local dans les territoires. Par ses investissements, GRTgaz adapte les anciens réseaux de gaz à une nouvelle stratégie de proximité : les réseaux doivent pouvoir capter le gaz renouvelable au plus proche des territoires, et le faire circuler de la meilleure des façons. Nous avons encore beaucoup de difficultés à faire en sorte que nos projets trouvent bien leur place au sein des territoires. GRTgaz mène un travail important d'information et de pédagogie afin de sensibiliser les acteurs locaux à la transition énergétique et de les aider à s'emparer de nos projets. Mais au cœur de ce développement, il est important de connaître la place que donneront les communes dans l'économie locale. »* ■

EDF

Pour **Sébastien Quenet,** délégué régional Ile-de-France, *« EDF produit toutes sortes d'énergies renouvelables : de l'énergie éolienne, photovoltaïque, hydrolique, chauffante ou encore de l'hydrogène. Pour verdir l'Ile-de-France et atteindre l'objectif neutralité carbone d'ici 2050, il n'y a donc pas une EnR meilleure qu'une autre. Nous développons par exemple, pour le secteur du bâtiment, des énergies de récupération avec des réseaux de chaleur renouvelables (la biomasse, la géothermie, les pompes à chaleur). Par rapport au fioul, ces alternatives chauffantes renouvelables consomment trois fois moins d'énergie, et émettent dix fois moins de GES. C'est pour cette raison qu'EDF investit dans tous les pans de la transition énergétique. Nous constatons deux obstacles majeurs : l'acceptabilité locale et le prix des projets d'EnR. Les EnR sont encore plus chères que les énergies fossiles, et nous avons besoin de soutien politique pour inverser la donne. En Ile-de-France, en particulier, nous rencontrons des difficultés pour accéder au foncier : la région étant très dense, le foncier est rare et cher. En plus de cela, nous manquons de ressources humaines : rien que sur la filière électrique, si nous voulons mettre en place la programmation pluriannuelle de l'énergie, nous aurons besoin de 200 000 emplois industriels supplémentaires. Le secteur manque d'attractivité, et les élus peuvent jouer là-dessus. »* ■

UN GUIDE POUR MAÎTRISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR NOS TERRITOIRES

En partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, la fondation Heinrich Böll et l'ADEME, le mouvement Énergie Partagée publie le guide pratique *« Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable »*. Ce guide propose de rejoindre le mouvement de dizaines de collectivités territoriales et de citoyens qui s'engagent dans l'énergie participative et citoyenne.

© Énergie Partagée

Depuis les années 2000, l'Agence de la Transition écologique (ADEME) accompagne les initiatives d'énergies participatives en France. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a accéléré l'émergence de ces projets, avec des formes qui varient en fonction de l'implication des collectivités, de la nature des contributions financières des citoyens, de leur possibilité de participer à la gouvernance des projets, ou encore du moment de leur implication dans la vie des projets.

Des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale

Le développement des énergies renouvelables n'est plus le domaine exclusif des entreprises nationales et multinationales. Les collectivités y jouent également un rôle central, jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité, et en participant à leur gouvernance. Les acteurs du territoire décident ainsi ensemble des aspects du projet et de l'orientation des bénéfices en s'appuyant sur des spécialistes. Ils maîtrisent les décisions stratégiques et maximisent les retombées pour le territoire. À la différence des investisseurs classiques, les investisseurs locaux ne font pas de la rentabilité la priorité absolue.

Des atouts d'ingénierie politique à optimiser

Le guide met en valeur les nombreuses ressources que peuvent apporter les collectivités aux projets citoyens d'énergie renouvelable. Elles connaissent les enjeux politiques, économiques, sociaux et environnementaux du territoire, les réseaux de décision, elles ont la capacité de communiquer dans les médias locaux, disposent de ressources financières et des compétences internes de leurs agents territoriaux.

Quelle place pour les collectivités ?

Aux côtés des citoyens, des entreprises locales, ou d'éventuels acteurs d'accompagnement (agences locales de l'énergie, espaces info énergie, associations locales…), le guide propose aux collectivités locales différentes manières de participer aux projets participatifs d'énergie renouvelable. Outre la participation à la gouvernance et au financement des projets, il leur est possible de s'engager pour un soutien matériel aux projets, un soutien administratif et technique, ainsi que des ressources humaines à la disposition du projet afin d'appuyer les initiatives citoyennes. ■

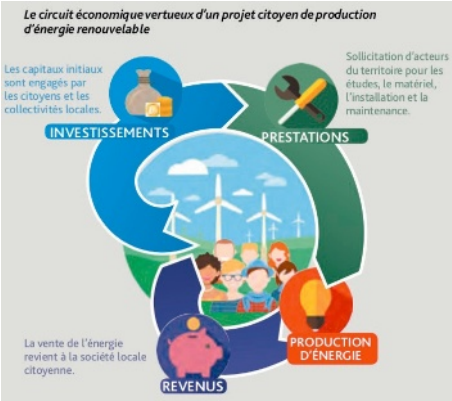

© Énergie Partagée

Pour consulter le guide pratique :
http://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Changement-climatique/Ressources-climat/Guide-Les-collectivites-territoriales-parties-prenantes-des-projets-participatifs-et-citoyens-d-energie-renouvelable

« MANIFESTE DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE, POUR UNE NOUVELLE ET VÉRITABLE DÉCENTRALISATION »

36 PROPOSITIONS POUR METTRE LA COMMUNE ET LES MAIRES AU CŒUR DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Rendu public fin janvier 2022, le *« Manifeste des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation »* est l'aboutissement d'un travail majeur porté par l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), sous le pilotage de Jean-Philippe Dugoin-Clément, en deux volets : *« La grande consultation des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation »* en mars 2021, suivie aujourd'hui d'un manifeste.

C'est à l'unanimité qu'elles furent adoptées par l'Assemblée générale de l'AMIF du 1er décembre 2021, après avoir été présentées par Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91) et 1er vice-président en charge de la décentralisation.

Les 36 propositions qui composent le *Manifeste des maires d'Ile-de-France pour une nouvelle et véritable décentralisation* sont le résultat, d'une part, de la grande consultation effectuée entre mars et juin 2021 auprès de l'ensemble des maires d'Ile-de-France et, d'autre part, des travaux que l'AMIF mène à travers ses commissions, ses groupes de travail et ses instances, prenant en compte les réflexions actuelles sur les évolutions possibles pour la décentralisation et le Grand Paris.

Loin du simple constat, le *Manifeste des maires d'Ile-de-France pour une nouvelle et véritable décentralisation* est celui des maires, force de propositions : avenir de l'échelon communal, place de la commune dans l'organisation institutionnelle de notre pays, compétences, intercommunalités, finances, rôle de la commune et du maire face aux crises contemporaines. Sur le Grand Paris, l'AMIF a envisagé l'ensemble des solutions avec pour objectif que le prochain quinquennat soit celui des choix pour la région capitale. De manière claire, les maires d'Ile-de-France ont donc souhaité aller sur tous les terrains, sans tabou et dans un esprit constructif.

Fort du sérieux et de la pertinence de ce travail au service des 1 268 communes de notre région capitale, Gérard Larcher, président du Sénat, a accepté de préfacer ce document majeur pour les débats institutionnels à venir, en nous assurant de *« [son] soutien pour porter, avec [nous], la nécessité d'un nouveau pacte entre l'État et les collectivités, qui repose sur le principe de confiance envers les élus locaux et ce que nous appelons l'intelligence des territoires »*.

Afin de promouvoir ces propositions, l'AMIF souhaite se positionner au cœur du débat public dans la période préalable à l'élection présidentielle, particulièrement propice à la médiatisation de sujets politiques régionaux dans le débat national. Ainsi, comme nous vous l'indiquions dans le magazine *Maires en Ile-de-France* du mois de septembre 2021, l'Association transmettra ce Manifeste aux candidats à la présidentielle afin de les sensibiliser aux défis et aux aspirations des maires de la région Ile-de-France. Par ailleurs, un grand événement ouvert aux maires franciliens permettra d'entendre les candidats à la présidentielle sur leurs projets en matière de décentralisation et leurs réactions aux différentes propositions défendues par l'AMIF. ■

I/ LA COMMUNE, ÉCHELON FONDAMENTAL DE LA DÉMOCRATIE

Une réaffirmation de la commune dans l'organisation institutionnelle

Considérées par le pouvoir central comme trop nombreuses et trop petites, les communes ont vu leur pertinence fortement remise en cause ces dernières années. La crise sanitaire a mis en lumière l'utilité et l'efficacité de l'échelon de base de notre démocratie. Le maire demeure l'élu préféré de nos concitoyens et le mieux identifié. Ces éléments militent pour que la commune soit réaffirmée et confirmée dans l'organisation institutionnelle de notre pays.

Proposition n°1
Constitutionnaliser la clause de compétence générale de la commune.

Proposition n°2
Créer un comité des maires au sein de chaque préfecture de département, en veillant à une désignation directe sans passer par les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

© www.shutterstock.com

Proposition n°3
Renforcer le nombre de représentants des communes dans les structures de gouvernance de certains opérateurs de l'État : ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) , FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), ARS (Agence Régionale de Santé), ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) , ANS (Agence du Numérique en Santé)…

Un renforcement des compétences au profit de la commune

Le principe de subsidiarité doit se lire comme la priorité à la proximité. Cela signifie qu'en matière de répartition des compétences, c'est un principe de « subsidiarité ascendante » qui doit prévaloir. La commune doit être le lieu privilégié d'impulsion et de mise en œuvre des politiques publiques. À la suite des différentes réformes territoriales, les intercommunalités ont absorbé de nombreuses compétences des communes parfois au détriment du principe de subsidiarité en fonction des territoires concernés.

Proposition n°4
Rendre intangible le socle actuel des compétences des communes en évitant toute nouvelle réforme impliquant un nouveau transfert de compétences vers les EPCI imposé par le législateur.

Proposition n°5
Instaurer un mécanisme législatif permettant la restitution de compétence (obligatoire ou optionnelle) de l'EPCI à la commune sur demande de celle-ci, en incluant le transfert de charge.

Proposition n°6
Lorsque cela est souhaité par une majorité de communes, rendre possible la répartition des compétences entre communes et EPCI selon deux principes :

- laisser aux communes les compétences pour assurer la gestion du quotidien et du terrain (service direct à la population) ;
- aux intercommunalités, l'attribution des compétences en matière de planification stratégique.

© www.shutterstock.com

Améliorer les conditions de coopération commune-intercommunalité

La répartition des compétences entre communes et intercommunalités est à ce jour fixée par le législateur. Cette répartition et les règles d'exercice des compétences sont identiques au sein de chaque catégorie de collectivité de droit commun. Cette méthode apparaît trop rigide et surtout inadaptée aux différences entre territoires.

Proposition n°7
En finir avec les délégations, les transferts de compétences en bloc (à l'EPCI), mais favoriser des logiques territoriales fines (particulièrement dans le cadre d'intercommunalités XXL).

Proposition n°8
Permettre le transfert/la délégation de compétence à la carte en fonction de chaque intercommunalité et non plus en fonction des catégories d'intercommunalités (différencier selon les territoires).

Pour une coopération intercommunale choisie

Dans le cadre d'éventuels changements futurs des périmètres intercommunaux, la primauté de la commune et la nécessité pour les intercommunalités de correspondre à une « réalité territoriale » (critère de territorialité) doivent être réaffirmées comme des principes directeurs et essentiels.

Proposition n°9
Interdire le « passer-outre », en accordant un droit de réserve à chaque commune sur son EPCI de rattachement.

Proposition n°10
Permettre à des communes qui le souhaitent de quitter leur intercommunalité pour en créer une nouvelle et/ou permettre à une intercommunalité de décider, de modifier son périmètre sans accord préfectoral, y compris pour les intercommunalités à cheval sur deux départements, pour favoriser des intercommunalités de projet désirées.

Favoriser les communes nouvelles

La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle a encouragé la fusion de communes. Le processus de regroupement de communes peut s'avérer coûteux lors des premières années d'existence. Les dispositifs facilitant la mise en œuvre de ces projets de mutualisation doivent être encore renforcés, de manière à ce que les créations de communes nouvelles désirées puissent être réalisées.

Proposition n°11
Maintenir les incitations financières, fiscales et organisationnelles favorisant la fusion de communes, en prolongeant la bonification de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et le délai d'harmonisation de la fiscalité des communes fusionnées, sans que cela impacte l'enveloppe des dotations attribuées aux autres communes.

Proposition n°12
Lorsqu'à l'occasion d'une fusion de communes, la commune nouvelle créée atteint le seuil d'assujettissement au dispositif SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), accorder un délai de 3 ans avant de la soumettre aux obligations.

II/ GARANTIR L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES COMMUNES

Parmi les raisons qui ont réduit la capacité des maires à conduire la politique pour laquelle ils ont été élus, plus de la moitié des répondants estiment que l'affaiblissement de leur capacité est le résultat de l'effet croisé de la baisse des dotations, de la suppression de la taxe d'habitation et des transferts de compétences non compensés financièrement. Les maires d'Ile-de-France considèrent qu'il s'agit d'une ingérence dans les politiques publiques locales et qu'il faudrait retrouver un système de financement des communes qui leur permette de réaliser des choix politiques en adéquation avec le mandat qui leur a été confié.

Pour que les collectivités puissent avoir une visibilité financière à moyen terme

Proposition n°13
Réécrire l'article 72-2 de la Constitution et les lois organiques qui en découlent en inscrivant le principe d'une compensation dynamique des charges transférées par la révision triennale de celles-ci pour chaque commune au regard du coût réel de l'exercice de la compétence (ex. : augmentation de la population).

© www.shutterstock.com

Proposition n°14
Mettre en place une loi de programmation de financement des collectivités locales sur 6 ans minimum (1 mandat) avant chaque élection municipale.

Proposition n°15
Lors d'une suppression de taxe locale, rendre nécessaire un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Proposition n°16
Relancer la réforme de la DGF en vue d'une simplification et d'une diminution du nombre de critères d'attribution, pour que les communes puissent se projeter à moyen terme sur son montant.

Proposition n°17
Améliorer la prévisibilité du montant de la DGF de chaque commune (grâce à la loi de programmation de financement des collectivités).

Vers des dispositifs financiers excluant toute ingérence de l'État

Proposition n°18
Renforcer la lisibilité et la prévisibilité des dotations de péréquation sur du moyen terme.

Proposition n°19
Revoir les modalités d'attribution de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour qu'elle ne soit plus exclusivement fléchée par l'État vers des politiques sectorielles décidées par le gouvernement, mais que la collectivité bénéficiaire soit libre de son utilisation et décide des investissements à prioriser au regard de ses problématiques locales.

Proposition n°20
Fusionner l'ensemble des dotations d'investissements : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL, CPER (Contrat de Projet État-Région) en une unique dotation versée aux communes.

Proposition n°21
Rééquilibrer le montant des dotations de fonctionnement : DGF, DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), DSR (Dotation de Solidarité Rurale), DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et des dotations d'investissements au profit des premières.

Proposition n°22
Supprimer les dispositifs d'appel à projets pour favoriser le versement de dotations directement aux territoires.

Proposition n°23
Augmenter le ratio d'autonomie financière des ressources propres en le fixant à 80 % de ressources propres et redéfinir clairement cette notion pour sécuriser les communes.

Des financements au service du dynamisme communal

Les appels à projets ne sont pas une modalité de financement appréciée des communes. Afin de remédier à ces deux écueils, il est proposé de rendre plus transparentes les modalités d'attribution de la DSIL et des dotations de péréquations, de globaliser l'ensemble des financements fléchés et de renforcer les dotations de fonctionnement afin que les communes retrouvent marges de manœuvre et liberté d'action.

Proposition n°24
Instaurer une recette pérenne permettant de rétablir un lien durable entre construction de nouveaux logements et ressources financières de la commune (aide aux maires bâtisseurs).

Proposition n°25
Rendre possible une contractualisation financière entre l'État et la commune, à la demande de cette dernière, lorsqu'elle prend en charge des dépenses qui ne relèvent pas de ses compétences.

Proposition n°26
Rétablir la réserve parlementaire à condition d'une totale transparence.

Proposition n°27
Attribuer une bonification de DGF pour les communes engageant une mutualisation de services existants ou nouveaux.

III/ UN ÉTAT DÉCONCENTRÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les décisions de l'État doivent être prises au plus proche du terrain et le corset normatif de l'action municipale doit être fortement allégé au profit d'un accompagnement renforcé des maires.

Pour une décentralisation soutenue par l'État

Proposition n°28
Créer une direction départementale à l'appui communal disposant de moyens humains et financiers lui permettant d'accompagner les communes de moins de 3 500 habitants *via* son ingénierie.

Proposition n°29
Créer des « lois territoriales » (en remplacement des lois ordinaires), fixant un objectif et laissant aux collectivités le choix des moyens d'y parvenir.

Proposition n°30
Exception faite de l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France et des expérimentations à l'initiative des collectivités, instaurer un moratoire de dix ans pour que le législateur ne puisse pas toucher à la répartition des compétences de chaque collectivité.

Proposition n°31
Insérer un module spécifique relatif à l'organisation administrative, institutionnelle et politique de la France au sein de l'enseignement moral et civique au lycée.

Plus de souplesse et de liberté dans l'application des normes

Proposition n°32
Laisser davantage la main au préfet de département ou au préfet de région (en fonction de l'échelle cohérente) en renforçant leur pouvoir réglementaire.

Proposition n°33
Sous couvert de l'autorisation du préfet de département, autoriser les communes à déroger à des décrets nationaux régissant l'exercice de leurs compétences.

Proposition n°34
Autoriser les communes, en période de crise, à déroger à la répartition des compétences dans l'intérêt général.

IV/ UNE « RÉGION CAPITALE » DURABLE ET EFFICACE

Une région capitale en évolution

Proposition n°35
Prendre appui sur des gares du Grand Paris Express pour développer de nouvelles centralités, gages d'un meilleur équilibre territorial.

Une organisation institutionnelle efficace

Le rapport d'enquête réalisé entre mars et juin 2021 a livré une appréciation contrastée de l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France (58% des maires répondants considèrent qu'il faut changer l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France). Par ailleurs, le pouvoir central a, sur la dernière mandature présidentielle, montré une difficulté à agir sur ces questions. En conséquence, les propositions qui suivent envisagent deux grandes orientations détaillées selon plusieurs scénarios. L'AMIF considère que le *statu quo* n'est plus possible et que le prochain mandat présidentiel doit être celui des choix pour le législateur et les élus locaux franciliens sur l'avenir institutionnel de la région Ile-de-France.

Proposition n°36
Rendre plus efficace l'organisation institutionnelle francilienne en l'organisant au maximum autour de 4 niveaux de collectivité selon 5 scénarios possibles.

Scénario 1
Maintien de la Métropole du Grand Paris (MGP) et suppression des Établissements Publics Territoriaux (EPT).

Scénario 2
Suppression de la Métropole du Grand Paris (MGP) et transformation des Établissements Publics Territoriaux (EPT) en Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de droit commun.

Scénario 3
Transformation de la Métropole du Grand Paris (MGP) en syndicat mixte (pôle métropolitain) regroupant les Établissements Publics Territoriaux (EPT) et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de droit commun *a minima* sur le

© www.shutterstock.com

périmètre de la Métropole du Grand Paris (MGP) et avec une possibilité d'adhérer sur le périmètre régional.

Scénario 4
Création d'une Région-métropolitaine d'Ile-de-France *via* la fusion entre la métropole et la Région Ile-de-France, et transformation des Établissements Publics territoriaux (EPT) en Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de droit commun.

Scénario 5
Transformation de la MGP en syndicat mixte auquel adhéreraient les communes, les départements, la Région, les syndicats de coopération intercommunale. Les communes resteraient la base du bloc communal en adhérant à un EPCI et à un syndicat (le Territoire, la Métropole).

Élection au suffrage universel des conseillers métropolitains fléchés sur les listes aux élections municipales et élection à la proportionnelle au sein du conseil municipal pour les délégués territoriaux. ■

© www.shutterstock.com

L'AMIF FORMULE 7 PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DE LA VILLE AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES TERRITOIRES

Dans le cadre de la campagne présidentielle, l'AMIF attire l'attention des candidats sur la nécessité de faire de la politique de la ville un sujet de réflexion prioritaire pour en améliorer l'efficacité. Cette politique de cohésion urbaine et de solidarité doit s'adresser à la fois aux quartiers prioritaires, avec l'objectif d'en améliorer la situation et d'éviter tout décrochage, ainsi qu'à l'ensemble des territoires qui en ont besoin, en prenant en compte leurs dynamiques et en concertation avec les communes. En effet, le classement en géographie prioritaire obéit à des critères à un temps T et comporte des angles morts du fait de son manque de flexibilité.

Mieux accompagner les quartiers pauvres ou en voie de paupérisation

L'AMIF souhaite mieux accompagner les quartiers en difficulté qui ne sont pas recensés dans la géographie prioritaire, de manière à agir le plus en amont possible. Sont concernées les anciennes zones urbaines sensibles faisant l'objet d'une veille ciblée (disposition prévue par la loi Lamy du 21 février 2014 qui se révèle souvent insuffisante) et les quartiers connaissant une dynamique de paupérisation, laquelle a pu être renforcée par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Pour répondre à cet enjeu, l'AMIF propose les mesures suivantes :

- Établir un **recensement des quartiers pauvres** et/ou en voie de paupérisation qui ne sont pas comptabilisés comme quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), de manière à agir en mettant en place des politiques publiques ciblées (emploi, éducation, médiation sociale, prévention de la délinquance…) et en s'assurant que les dispositifs de droit commun y soient bien fléchés.
- Développer des **partenariats forts** entre les différents acteurs des territoires, pour avoir une action publique pleinement efficace, comme cela est le cas pour les Cités éducatives et les Territoires zéro chômeur de longue durée.
- Mettre en place des **indicateurs de suivi** des moyens engagés dans les quartiers prioritaires, au titre des dispositifs de droit commun et de la politique de la ville. Des indicateurs de suivi pourront également être mis en place dans les quartiers populaires hors QPV. Les données seront publiées par département et par commune.
- Assouplir les procédures de réponse aux appels à projets pour permettre aux petites et moyennes communes ainsi qu'aux porteurs de projets associatifs de monter leur dossier dans les délais, et privilégier les fonds (plutôt que les appels à projets) pour mieux financer les projets des communes qui ont le plus de besoins sociaux.

© www.shutterstock.com

© www.shutterstock.com

Promouvoir une politique de santé mieux adaptée aux difficultés des quartiers populaires

L'AMIF propose en outre que cette politique de santé soit ambitieuse en matière de santé mentale. Les élus ont identifié les leviers suivants :

- Inscrire dans les objectifs des contrats de ville l'élaboration des **Contrats locaux de santé (CLS),** qui ont démontré leur efficacité durant la crise sanitaire.
- Engager une réflexion coordonnée entre élus, Agence régionale de santé (ARS) et préfets pour toucher les segments de population non vaccinée, en s'appuyant sur les acteurs des territoires (travailleurs sociaux, enseignants, parents d'élèves…).
- Concernant la **santé mentale** : inciter à l'implantation de psychologues et de psychiatres dans les quartiers et intensifier le recrutement de psychologues dans les établissements scolaires.
- Poursuivre le développement de **services médico-sociaux** tels que l'accompagnement à la parentalité et intensifier l'appui aux projets portés dans ce domaine.
- Intensifier les **politiques de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles,** dont le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), notamment auprès des populations étrangères, particulièrement nombreuses dans les QPV. D'après Santé publique France, en 2005, les populations étrangères représentaient 5 à 6 % des personnes résidant en France et 40 % des découvertes de séropositivité.

Le logement social, véritable étape du parcours résidentiel des ménages franciliens

En plus d'un fort soutien aux aides à la pierre, lesquelles permettent de construire plus de logements sociaux, les élus proposent les mesures suivantes :

- Développer les **aides pour la rénovation énergétique** et la mise aux normes des logements dans les QPV pour faire baisser les dépenses énergétiques et en améliorer le confort.
- **Limiter la spéculation foncière** en interdisant la vente de terrains et de biens immobiliers avec une évolution supérieure à l'inflation, auxquels s'ajoutent éventuellement les coûts des travaux effectués.
- Concernant l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux dans les QPV, le Premier ministre souhaite que l'exonération de la TFPB fasse l'objet d'une compensation intégrale de la part de l'Etat pendant 10 ans. L'AMIF salue cette mesure et demande à ce que le montant de la compensation de la TFPB soit calculé à partir de bases actualisées annuellement, pour que cette aide soit au plus près des réalités du terrain. Au-delà du logement social dans les QPV, l'AMIF demande également la suppression de l'abattement de la taxe foncière pendant deux ans sur les constructions neuves.
- Conserver les pourcentages d'attribution des logements sociaux des maires, ce qui garantit une mixité sociale, et travailler les autres attributions de logements en concertation avec les communes.

Une politique éducative partenariale et offrant de la visibilité à l'ensemble des acteurs éducatifs

Pour être efficace, **l'éducation prioritaire a besoin de stabilité,** ce qui semble contradictoire avec la suppression de la carte des REP/REP+ prévue pour la rentrée 2022. Cette suppression, au profit d'une contractualisation au niveau de chaque établissement en fonction des projets de celui-ci, risque d'induire de la concurrence entre les établissements au détriment de la dimension sociale de l'éducation prioritaire. Aussi, l'AMIF souhaite que soit réalisée une évaluation complète de la politique d'éducation prioritaire et de la carte des REP et REP+, avec des indicateurs précis et transparents, de manière à offrir de la stabilité et

© www.shutterstock.com

de la visibilité aux acteurs éducatifs. Elle propose également les dispositions suivantes :

- Poursuivre le développement des **Cités éducatives,** et l'ouvrir aux territoires dont les établissements scolaires ne sont pas en REP et REP+ mais qui concentrent des difficultés. Pour cela, il est possible de prendre en compte d'autres indicateurs comme l'indice de positionnement social (IPS).
- Engager une réflexion sur les **« écoles orphelines »** qui, malgré une concentration de difficultés sociales, ne bénéficient pas de moyens supplémentaires de l'Éducation nationale, souvent parce que le collège auquel elles sont rattachées n'est pas en REP. Sur l'ensemble du territoire national, 500 écoles seraient concernées.
- Pérenniser les dispositifs « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne » et « Vacances apprenantes ».
- Développer la mixité sociale dans les actions éducatives et de loisirs : intégrer dans les appels à projets les dispositifs ouverts sur l'ensemble de la ville, permettant aux habitants des QPV de sortir de leur quartier.

Des politiques de l'emploi mieux adaptées aux enjeux des quartiers populaires

- Réorienter les politiques d'insertion par l'activité économique de manière à accompagner les bénéficiaires vers des emplois pérennes
- Mieux intégrer l'**économie sociale et solidaire** dans les contrats de ville
- Veiller au bon équilibre territorial des **Cités de l'emploi** et en mettre aussi en place en-dehors des QPV, dans les quartiers pauvres ou en voie de paupérisation.
- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour une réelle coopération institutionnelle dans le champ de la prévention et de la sécurité

- Avoir une vraie **police de proximité,** en articulation avec la police municipale lorsqu'il y en a une, avec des effectifs plus expérimentés et plus importants pour les interventions à caractère sensible.
- Déployer des outils de coopération institutionnelle pour combattre les violences entre bandes et groupes rivaux.
- Généraliser dans toutes les villes possédant des QPV les **« bataillons de la prévention »** (recrutement de médiateurs sociaux et d'éducateurs spécialisés).

Lutter contre les violences intraframiliales et la prostitution des mineurs

- **Former l'ensemble des forces de l'ordre** pour détecter et prendre en charge la question des violences intrafamiliales (violences faites aux femmes, violences faites aux enfants, violences homophobes etc).
- Mettre en place des **outils de coopération** entre les collectivités et les différentes composantes de l'État (Éducation nationale, justice, forces de l'ordre…) pour lutter contre la prostitution des mineurs (prévention, détection des situations de prostitution…) et contre les violences intrafamiliales (opérations de relogement sur d'autres communes pour la mise à l'abri, par exemple)
- Intensifier la **prise en charge sociale** (incluant un volet santé) des femmes très vulnérables : femmes immigrées, femmes en situation de prostitution… ■

UNE DÉLÉGATION DE L'AMIF REÇUE AU SÉNAT

pour échanger sur l'engagement citoyen

Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud (92), et Hervé Charnallet, maire d'Orgeval (78), tous deux élus référents de la commission Démocratie locale, ont été reçus au Sénat par la délégation aux collectivités territoriales présidée par Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine (35). La délégation organisait une table ronde sur le thème de la dynamisation de l'engagement citoyen au niveau local.

Hervé Charnallet a mis en lumière l'importance de lutter contre l'abstention et l'enjeu de combattre le populisme et les extrémismes qui sont autant d'« engagements dévoyés et mortifères » contre lesquels les élus de terrain agissent au quotidien. Le maire d'Orgeval a salué les institutions qui prennent aujourd'hui la mesure de ces enjeux. De plus en plus de collectivités s'emparent d'ailleurs du sujet. C'est le cas des communes franciliennes via la commission Démocratie locale de l'AMIF qui se réunit régulièrement et a publié un guide du mandat participatif (téléchargeable sur le site internet de l'AMIF[1]) à destination des élus qui souhaiteraient mettre en place des démarches de démocratie participative sur leur territoire.

© AMIF

Prise de parole d'Hervé Charnallet et Éric Berdoati lors de la table ronde au Sénat, le 16 décembre 2021.

> *« Il faut que nous, élus, reconnaissions notre part de responsabilité dans les phénomènes d'abstention et que nous en analysions les causes »*
> Hervé Charnallet, *maire d'Orgeval (78).*

En amont des élections de 2022, le maire d'Orgeval a indiqué lancer un groupe de travail sur sa commune pour stimuler la participation électorale. Celui-ci s'attaquera notamment aux problèmes de malinscription des citoyens sur les listes électorales, organisera des portes ouvertes de la mairie ainsi que des festivités les jours d'élection de manière à entretenir le dialogue entre élus et citoyens.

Éric Berdoati a quant à lui présenté la concertation menée à Saint-Cloud sur le budget de la ville, un exemple éloquent de démocratie participative à l'échelle locale. Pour cette démarche s'étalant sur trois mois, 7 000 citoyens ont été tirés au sort sur les listes électorales. Un courrier du maire leur a été adressé pour les encourager à venir participer. 600 citoyens ont répondu présents à la première réunion et plus de 400 d'entre eux se sont mobilisés tout au long de la démarche. Cette concertation fut un vrai travail de pédagogie : les citoyens se sont vu expliquer quelles sont les compétences obligatoires de la commune (à titre d'exemple, la cantine scolaire n'en est pas une, de même que les crèches), ce qu'il est possible de faire et à quelles conditions, et ce qui n'est pas envisageable. Pour mettre en place une telle démarche, Éric Berdoati conseille aux élus de s'appuyer sur des professionnels de la concertation. ■

> *« Proposer aux citoyens de la commune tirés au sort de participer à une telle démarche équivaut à leur tapoter sur l'épaule pour les inviter à débattre »* a illustré Éric Berdoati, *maire de Saint-Cloud (92).*

1. https://amif.asso.fr/actualites/guide-du-mandat-participatif-quelle-place-pour-la-concertation-citoyenne-tout-au-long-du-mandat-municipal/

RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Numérique

Développer des centres de données de proximité

La commission Numérique recevait le 7 décembre dernier les principaux experts des centres de données (dits *datacenters*) en Ile-de-France.

La Banque des Territoires, qui a déjà cofinancé la construction de 5 *datacenters* en France, a d'abord présenté aux élus intéressés deux étapes préliminaires pour les aider dans leur choix d'investissement : la réalisation d'une étude de marché sur leur bassin économique et la présélection de plusieurs zones foncières par la collectivité (devant disposer pour chacune d'infrastructures électriques importantes et à proximité de points d'échange internet).

La fédération Infranum est revenue ensuite sur son guide de bonnes pratiques pour les élus locaux et sur les avantages de centres de données d'initiative publique. Construire un *datacenter* aujourd'hui permettrait d'anticiper les futurs besoins de stockage des collectivités relatifs à la numérisation des services publics, de développer l'attractivité d'un territoire par la réduction des coûts de stockage pour les entreprises locales et de répondre aux enjeux de souveraineté de la donnée en fixant et en contrôlant les conditions de stockage de cette dernière.

L'Institut Paris Région a enfin rappelé les impacts énergétiques de ces centres : leurs fortes émissions de chaleur dans les zones densément peuplées (entraînant des îlots de chaleur) et leurs consommations croissantes en électricité (13 % de la production annuelle mondiale d'électricité en 2030 dédiée uniquement au fonctionnement des *datacenters*) peuvent interroger les décideurs publics dans un contexte de sobriété numérique et énergétique. ■

Mobilités

Point d'étape sur la mise en concurrence des bus en Île-de-France

Le 23 novembre dernier, la commission Mobilités a reçu Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes (91), vice-président de la Région Ile-de-France en charge des Transports et président de l'AMIF, ainsi que Laurent Probst, directeur général d'Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Lors de cette commission, les deux intervenants sont revenus sur l'obligation progressive d'ouverture à la concurrence de l'exploitation des lignes de bus de moyenne et grande couronne en vigueur depuis 2021, issue d'une règlementation européenne de 2007 puis française de 2009. L'ensemble du réseau de bus francilien devra répondre à cette exigence en 2025.

Les élus participants ont ensuite partagé avec Laurent Probst leurs retours d'expériences quant à l'exploitation du service de transport de bus sur leur territoire, notamment les points à améliorer concernant leurs dessertes. Ils ont également exprimé, sur divers sujets, le besoin d'une plus forte consultation par IDFM.

À l'issue des échanges et au vu de l'intensité des sujets abordés, Laurent Probst a proposé aux élus d'organiser, avec l'aide des intercommunalités, une rencontre annuelle avec les maires et représentants des communes de chaque intercommunalité francilienne pour fluidifier les retours d'expériences territoire par territoire, et répondre au mieux aux problèmes récurrents. ■

© AMIF

Commission Mobilités du 23 novembre.

Santé et solidarités

Les Conseils Locaux de Santé Mentale : des missions essentielles

La crise sanitaire a lourdement impacté la santé mentale des Français. La commission Santé et Solidarités a consacré sa séance du 2 décembre aux actions pouvant être menées localement en faveur de la santé mentale des habitants. L'occasion de revenir sur la place essentielle qu'occupent les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) dans leurs déploiements.

En France, 260 Conseils Locaux de Santé Mentale actifs avec un large champ d'action

Espace de concertation et de coordination réunissant élus, psychiatres, usagers, aidants et professionnels d'un territoire, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) mène des politiques et des actions locales pour améliorer la santé mentale de la population. Fanny Pastant, coordinatrice nationale des CLSM, a précisé que son action vise les déterminants sociaux de la santé mentale qui impactent positivement ou négativement une personne donnée (conditions de logement ou de travail, cercle social et familial, situation économique). Un CLSM est déployé à l'échelle d'une ville, d'une intercommunalité ou est constitué par des communes partageant un même besoin.

Un fonctionnement en trois niveaux pas toujours adapté au milieu rural

Le comité de pilotage est obligatoirement présidé par un élu local et coanimé par la psychiatrie publique. Il définit les priorités d'action en fonction des problématiques mises en avant par le diagnostic local. Des groupes de travail par thématique sont constitués au regard de ces priorités avec les acteurs pertinents du territoire. Chaque CLSM décide des thématiques qu'il traite. L'assemblée générale rassemble largement les acteurs du territoire et se réunit une fois par an pour tirer un bilan des actions. En parallèle, le coordonnateur dresse le diagnostic local et fait le lien entre les acteurs pour leur permettre de réaliser leurs projets.

Plusieurs participants ont cependant soulevé la difficile déclinaison du CLSM dans le milieu rural car sa structuration est plus adaptée au milieu urbain.

Un portage politique essentiel

Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place d'un CLSM : recueil d'informations sur la démarche et les soutiens possibles de l'Agence régionale de santé (ARS) dont le financement du coordonnateur, prise de contact avec la psychiatrie publique, recrutement du coordonnateur, validation du projet par délibération des organes délibérants des collectivités concernées, réalisation du diagnostic et lancement de la première réunion de préfiguration. La mobilisation de l'élu local au sein du CLSM est bénéfique pour faire aboutir les actions. Acteur de proximité, il peut porter auprès de la population un discours politique positif et accessible sur la santé mentale, mobiliser des moyens et user de son pouvoir de convocation.

Une diversité d'actions

Prévention dans les établissements scolaires, ateliers post-confinement avec une psychologue ouverts aux habitants, maraudes de psychologues et professionnels à destination des publics en grande précarité sont autant d'exemples d'actions déployées au sein des CLSM. ■

Commission Santé et Solidarités du 2 décembre.

© AMIF

Culture et patrimoine

Les maires s'attaquent aux fractures culturelles en Ile-de-France

Soucieuse de trouver des solutions pour résorber les fractures culturelles en Ile-de-France, la commission Culture et patrimoine, pilotée par les élus référents, Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et Annie Tissier, adjointe au maire de Flagy (77), s'est réunie début décembre pour deux tables rondes.

Les élus et les intervenants se sont tous accordés sur l'enjeu de valoriser une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire francilien, en complémentarité avec l'offre parisienne hégémonique. À l'aune de la crise sanitaire, le développement exponentiel du télétravail a pour corollaire de générer de nouveaux besoins dans les villes de la petite et grande couronne. Il s'agit de rapprocher l'offre culturelle du public.

Comment développer l'attractivité culturelle de son territoire et sortir de l'ombre de Paris ?

Olivier Mandon a présenté une étude conduite par l'Institut Paris Région auprès de neuf équipements culturels franciliens pour étudier les leviers permettant de développer l'attractivité au niveau local : recourir à des moyens de transport diversifiés, mobiliser de nouveaux publics et accroître l'attractivité du site, en renforçant par exemple les liens avec les équipements du territoire. Selon Francis Maréchal, directeur de la Fondation Royaumont, l'abbaye du même nom située à Asnières-sur-Oise (95) a su s'adapter à différents publics en promouvant des offres multiples, en concertation avec les élus et les transporteurs locaux. Xavier Franceschi, directeur du Fonds régional d'art contemporain (FRAC Ile-de-France) a souligné son intérêt pour travailler plus étroitement avec les communes. L'institution est animée par la volonté de mettre en place des actions de diffusion hors les murs. C'est l'exemple du projet Flash qui propose une exposition mobile à destination des élèves franciliens.

Comment garantir un accès à la culture à tous les habitants, y compris ceux qui en sont le plus éloignés ?

Roxane Gueguen a présenté le dispositif des « Micro-folies » qui tendent à pallier les inégalités géographiques en offrant un accès numérique aux trésors des plus grandes institutions culturelles. S'agissant des investissements à prévoir pour un tel dispositif, les communes peuvent se doter d'une Micro-Folie à partir d'un investissement de 38 000 €, auxquels s'ajoutent la rémunération d'un ou plusieurs médiateurs culturels. Elles peuvent mobiliser la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation du Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Dotation générale de décentralisation (DGD) et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Nathalie Nivelle a enfin présenté le théâtre du Cristal qui se distingue par son pôle art et handicap, lequel œuvre en faveur d'un vrai accès à la culture pour les personnes en situation de handicap. Ses objectifs s'articulent autour du développement d'une politique culturelle dans les établissements médico-sociaux et la mise en place de conventions communales d'accessibilité culturelle en lien avec les collectivités. ■

Pour en savoir plus, retrouvez le compte-rendu exhaustif sur le site de l'AMIF : *https://amif.asso.fr/commissions/culture-et-patrimoine/commission-culture-et-patrimoine-compte-rendu-des-seances/* ■

Intervention d'Olivier Mandon, Institut Paris Région, lors de la table ronde du 9 décembre.

© AMIF

« ÇA APPREND LA PATIENCE, LA BANLIEUE » - extrait du film *Les Promesses*

Le film *Les Promesses* de Thomas Kruithof est sorti en salle mercredi 26 janvier. *« C'est un film qui parle des vrais gens »* se félicite Stéphane Beaudet, maire d'Évry-Courcouronnes (91) et président de l'AMIF. Une avant-première a été organisée par l'AMIF et d'autres associations d'élus, suivie d'un débat sur les sujets essentiels mis en scène.

Le film *Les Promesses* raconte le parcours de la maire d'une ville de Seine-Saint-Denis (93), Clémence (Isabelle Huppert), qui livre avec Yazid (Reda Kateb), son directeur de cabinet, une bataille acharnée pour sauver la cité des Bernardins, une copropriété minée par l'insalubrité et les marchands de sommeil. Ce sera son dernier combat, avant de passer la main à sa première adjointe lors de la prochaine élection. Mais quand Clémence est approchée pour devenir ministre, tout est remis en cause

« Un ton juste et extrêmement émouvant »

Présenté en avant-première le 11 janvier à Paris, le film a beaucoup plu. Les élus présents dans la salle ont pu faire part de leur reconnaissance vis-à-vis du réalisateur : *« La fuite d'eau à 23 h 30 quand il fait 0°C dehors, on l'a tous connue. Le film parle de la question de la confiance, de nos combats, de la peur des élus, de la violence dont on est plus ou moins l'objet, de la détresse des habitants, de leur déception. Merci d'avoir montré ce qui est notre quotidien avec ce ton juste et extrêmement émouvant »* remerciait Sophie Rigault, maire de Saint-Michel-sur-Orge (91).

« Ce film montre la capacité des élus à faire changer les choses »

Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement, était présente lors de cette avant-première. Elle a salué le fait que le film retrace l'engagement et l'obstination des élus dans la concrétisation des projets tout en faisant face à la grande machine administrative. *« L'accent est également mis sur l'habitat privé en difficulté, que cela soit en banlieue ou ailleurs. Quand on pense aux cités, on pense aux logements sociaux. Mais le plus difficile est d'aller chercher ces copropriétés dégradées, car il faut parler à chaque copropriétaire qui est dans une situation différente. Cette réalité existe. Beaucoup de Français vont la découvrir et j'espère que cela sera vu le plus possible »*.

Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois (93), ville dans laquelle a été tournée une partie du film, a aimé cet instantanéité sur la vie d'une maire : *« le film montre les élus dans leur complexité, les difficultés de leur quotidien, mais aussi leur capacité à faire changer les choses »*. Stéphane Beaudet a félicité la démarche de Thomas Kruithof : *« C'est un film qui parle des vrais gens, des vraies problématiques sociales de la banlieue. Je ne sais pas s'il faudrait absolument avoir été maire une fois dans sa vie pour prétendre à une fonction nationale, mais si les gens qui nous gouvernent avaient conscience de ce qu'il se passe réellement sur le terrain, nous aurions peut-être d'autres sujets abordés à la télévision, à quelques mois des élections présidentielles »*. Philippe Rio, maire de Grigny (91), espère d'ailleurs que ce film *« aidera le pays à comprendre ce qu'est la misère dans le logement social de fait »*. ■

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

En été, la différence de température de l'air entre la ville et la zone rurale peut atteindre jusqu'à 10°C lors de certains épisodes caniculaires. Ce phénomène dit d'îlot de chaleur urbain (ICU) a des conséquences importantes en matière de santé publique.

Erwan Cordeau, chargé d'études à l'Institut Paris Région (IPR), a présenté les facteurs à l'origine des ICU : matériaux gardant la chaleur, peu de surface minérale, imperméabilisation des sols, canyons urbains, carences en végétation, rugosité urbaine… Pour apporter des solutions à ces ICU, l'outil Cartoviz développé par l'IPR permet en fonction de la morphologie urbaine de chaque îlot d'interpréter les effets de chaleur et de fraîcheur. Pour lutter contre les effets d'ICU, un nouveau quartier doit, dans sa conception, intégrer une vision fondée sur le triptyque eau-sol-végétation et utiliser des matériaux à fort albédo. Les villes, à travers l'aménagement de leur territoire, ont un fort rôle à jouer.

Afin d'illustrer l'intégration de la problématique d'ICU dans un projet d'aménagement, Andrej Bernik, architecte au sein du cabinet Fieldwork, porteur du projet de lisière d'une tierce forêt à Aubervilliers (93), en a présenté les différentes étapes : réalisation d'une étude d'irradiance solaire, désimperméabilisation et reconstruction du sol à base de remblai et de compost, création d'un réservoir d'eau de pluie, plantation d'arbres en masse dans une fosse unique… Selon une étude réalisée à l'issue des travaux, la température dans le quartier d'Aubervilliers aurait baissé de 2°C jusqu'à 6°C en plein été.

© AMIF

Commission Transition écologique du 22 novembre.

Lutter contre le harcèlement scolaire

Les élus référents de la commission Éducation de l'AMIF ont souhaité travailler sur le harcèlement scolaire, véritable fléau qui concerne 10 % des élèves français, soit 700 000 enfants. Si la prégnance du harcèlement est intrinsèquement liée au climat scolaire dans l'établissement, les collectivités territoriales peuvent prendre leur part dans cette lutte. La prévention contre le harcèlement scolaire doit se faire sur tous les temps de l'enfant, dont le déjeuner, les activités périscolaires et le temps de transport.

Les élus en ont débattu avec Erwan Balanant, député du Finistère (29) et auteur d'un rapport de mission gouvernementale sur le sujet. Celui-ci a insisté sur la « nécessité d'ériger le droit à une scolarité sans harcèlement en tant que principe cardinal du droit de l'éducation ».

Laurent Boyet, président-fondateur de l'association Les Papillons, a ensuite présenté les « boîtes aux lettres papillons » mises en place dans les écoles. Celles-ci permettent aux enfants de témoigner de violences subies à la maison ou à l'école. Plusieurs municipalités se sont déjà engagées dans le dispositif : leurs personnels formés à la détection de signaux de maltraitance et au recueil de la parole des enfants collectent les courriers et les transmettent à l'association qui dispose de juristes et de psychologues spécialisés. Des solutions peuvent ensuite être mises en place localement avec les établissements. Les communes intéressées par le dispositif peuvent prendre l'attache de l'AMIF pour en savoir plus *(secretariat@amif.asso.fr)*.

Relancer l'activité des artisans et des petits commerçants

Réunie autour de Jean-François Vigier, élu référent et maire de Bures-sur-Yvettes (91), la commission Développement Économique a poursuivi sa programmation annuelle sur la relance économique des territoires, en se concentrant cette fois-ci sur le secteur des petits commerçants et des artisans.

En accueillant des représentants de la Confédération nationale de l'artisanat, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Région Ile-de-France et de la sous-préfecture à la relance, les participants ont pu échanger ensemble sur les difficultés des commerçants à solliciter par eux-mêmes les aides « par manque de temps dans une journée », sur la désertification des commerces de centres-villes et sur le difficile accompagnement pour la transmission des petites entreprises.

Former les élus à diagnostiquer et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Les élues référentes de la commission Égalité femmes-hommes ont souhaité se pencher sur le rôle des collectivités en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

© AMIF

Commission Égalité femmes-hommes du 29 novembre.

Ambre Elhadad du Centre Hubertine Auclert est revenue sur l'obligation faite aux collectivités employeuses de mettre en place un dispositif de signalement pour les victimes et a donné des conseils pratiques afin que les élus puissent créer un cadre favorisant le recueil de la parole.

Annaïck Morvan, directrice régionale Droit des femmes et égalité entre les femmes et les hommes à la préfecture d'Ile-de-France, a détaillé quelques mesures mises en place par l'État : téléphones grave danger, création d'espaces d'accueil pour les femmes victimes dans les établissements hospitaliers, numéros verts.

Enfin, Michèle Loup, présidente de l'association Élu.es contre les violences faites aux femmes proposant des formations à destination des élus, a partagé quelques retours d'expérience : action de sensibilisation des collégiens au harcèlement sexuel, action menée par une ville dans ses propres locaux pour sensibiliser ses agents au sexisme au travail…

Optimiser les ressources humaines de sa commune et actualité du Projet de loi de finances 2022

Sophie Merchat, adjointe au maire chargée des finances à Enghien-les-Bains (95) et élue référente de la commission, a rappelé l'augmentation du nombre de contractuels dans la fonction publique territoriale et l'importance de connaître les modalités de recrutement pour stabiliser la masse salariale d'une collectivité.

En lien avec l'actualité parlementaire, Adrien Serre, consultant en finances publiques, est intervenu sur le Projet de loi de finances (PLF) 2022, qui intégrera, dès l'année suivante, la compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Les juristes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) sont ensuite longuement revenus sur ces modalités de recrutement des contractuels, portant en débat avec les élus présents la question de la trop grande complexité des procédures de recrutement, notamment pour les petites communes, et la question de la pertinence du statut de fonctionnaire pour des fonctions « supports et interchangeables ». ■

AGENDA 2021 - 2022 / COMMISSIONS

CULTURE ET PATRIMOINE

Référents : Arnaud PERICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et **Annie TISSIER,** adjointe au maire de Flagy (77).

- **Séance 7 - Jeudi 17 février à 14h30**
  Enseignement et pratique musicale dans les collectivités.
- **Séance 8 - Jeudi 12 mai à 14h30**
  Résidences d'artistes et tiers-lieux : soutenir l'attractivité culturelle du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Référents : François DECHY, maire de Romainville (93), et **Jean-François VIGIER,** maire de Bures-sur-Yvette (91).

- **Séance 8 - Jeudi 17 mars à 10h**
  Comment accompagner la reconquête industrielle sur son territoire ?

FINANCES, FISCALITÉS

Référents : Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) et **Sophie MERCHAT,** adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95).

- **Séance 11 - Mardi 15 mars à 14h**
  Comment rendre les achats publics plus responsables ?

ÉDUCATION

Référents : Lionel BENHAROUS, maire des Lilas (93), **Marie-Line PICHERY,** maire de Savigny-le-Temple (77) et **Chantal BRAULT,** adjointe au maire de Sceaux (92).

- **Séance 7 - Jeudi 17 mars à 15h**
  Développer les activités sportives en milieu scolaire.

DÉMOCRATIE LOCALE

Référents : Éric BERDOATI, maire de Saint-Cloud (92), **Hervé CHARNALLET,** maire d'Orgeval (78) et **Anne GBIORCZYK,** maire de Bailly-Romainvilliers (77).

- **Séance 8 - Vendredi 11 mars à 10h**
  Comment stimuler l'intelligence collective au service de la démocratie locale ?

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Référentes : Madeline DA SILVA, adjointe au maire des Lilas (93) et **Marie-Pierre BADRÉ,** adjointe au maire de Couilly-Pont-aux Dames (77).

- **Séance 7 - Lundi 14 février à 10h**
  Réaliser une communication dans sa ville qui prémunit / déconstruit les stéréotypes de genre.
- **Séance 8 - Lundi 4 avril à 10h**
  Le Budget Intégrant l'Égalité (BIE).

LOGEMENT

Référents : James CHERON, maire de Montereau-Fault-Yonne (77) et **Yann DUBOSC,** maire de Bussy-Saint-Georges (77).

- **Séance 5 - Mardi 1er février à 10h**
  Devenir démonstrateur de la ville durable : l'appel à manifestation d'intérêt pour des projets innovants dotés d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale, à l'échelle de l'îlot ou du quartier.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Transition écologique.

Visites de site

En dehors des visites de sites, les commissions se déroulent en format distanciel.

MOBILITÉS

Référents : Monique BOURDIER, maire de Bouleurs (77), **Jean-Baptiste HAMONIC,** maire de Villepreux (78) et **Grégoire de LASTEYRIE,** maire de Palaiseau (91).

- **Séance 6 - Mardi 15 février à 14h**
  La prévention des violences dans les transports collectifs terrestres : quel rôle des élus locaux ? Aménagement, éclairage, descente à la demande...
- **Séance 7 - Mardi 5 avril à 14h**
  Comment mieux exploiter les voies navigables franciliennes ?

NUMÉRIQUE

Référents : Eddie AÏT, maire de Carrières-sous-Poissy (78), **Dominique TURPIN,** maire de Nézel (78) et **Christophe IPPOLITO,** adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94).

- **Séance 8 - Mardi 1er février à 9h**
  La cybersécurité : comment protéger sa commune des cyber-attaques ?
- **Séance 9 - Mardi 5 avril à 9h**
  La smart-city au service de la transition écologique : objets connectés et plateforme de supervision.

PRÉVENTION, SÉCURITÉ

Référents : Dominique BAILLY, maire de Vaujours (93), **Hervé GICQUEL,** maire de Charenton-le-Pont (94) et **Brice RABASTE,** maire de Chelles (77).

- **Séance 8 - Vendredi 25 mars à 14h**
  Sécurité cycliste et piétonne : composer avec les nouveaux modes de mobilités.

SANTÉ & SOLIDARITÉS

Référents : Marc GIROUD, maire de Vallangoujard (95), **Ludovic TORO,** maire de Coubron (93) et **Véronique GARNIER,** adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78).

- **Séance 7 - Jeudi 10 février à 14h**
  Quels dispositifs en 2022 pour gérer la politique de santé au niveau local ? Contrat Local de Santé, Plan Local de Santé...
- **Séance 8 - Jeudi 10 mars à 14h**
  Le rôle des communes dans le « bien-vieillir » : comment valoriser la place des seniors dans la vie communale et préserver leur autonomie ?
- **Séance 9 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir l'attractivité sportive pour la santé : visite d'une des maisons labellisées « Sport Santé » en Ile-de-France.
  Séance commune avec la Commission Sports.

SPORTS

Référent : Raphaël PRACA, adjoint au maire du Pecq (78).

- **Séance 9 - Vendredi 18 mars à 10h**
  Les relations entre les associations et les villes.
- **Séance 10 - Mardi 10 mai (après-midi)**
  Promouvoir l'attractivité pour la santé : visite d'une des maisons labellisées « Sport santé » en Ile-de-France.
  Séance commune avec la Commission Santé.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Référents : Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93), **Didier GUEVEL,** maire du Plessis-Gassot (95) et **Julien JABOUIN,** adjoint au maire de Cachan (94).

- **Séance 5 - Mercredi 16 février à 16h**
  L'école comme levier d'éducation à la transition écologique.
- **Séance 6 - Lundi 16 mai (journée)**
  Visite de site d'un projet de rénovation énergétique avec des matériaux biosourcés.
  Séance commune avec la Commission Logement.

Afin que l'AMIF puisse vous faire parvenir les documents préparatoires et le lien de la visioconférence en amont de la réunion, n'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF via le lien suivant : ***https://urlz.fr/gnBu*** ou via notre site internet ***www.amif.asso.fr/agenda***

amif.asso.fr

Cet agenda est susceptible d'évoluer. Mise à jour février 2022

AGENDA 2021 - 2022
AMIF PARTENAIRES

MATINALES AMIF PARTENAIRES

Jeudi 27 janvier 2022
de 10 h à 11 h 30 en visioconférence

Zéro artificialisation nette des sols :
Quelles obligations ? Quelles solutions ?

APÉRO RÉSEAUX

Mercredi 16 février 2022
à partir de 18 h 30

La Péniche « Les Maquereaux »
Quai de l'Hôtel de ville 75004 Paris

* sous réserve des conditions sanitaires le permettant

MATINALES AMIF PARTENAIRES

Mardi 15 février 2022
de 9 h 30 à 11 h en visioconférence

Les Zones à Faibles Émissions (ZFE)

SÉMINAIRE AMIF PARTENAIRES

Vendredi 11 mars 2022
de 9 h à 12 h 30

Paris

MATINALES AMIF PARTENAIRES

Mars 2022
en visioconférence

Les friches industrielles

VISITE DE L'ÉCOSITE SEPUR GESTION DES BIODÉCHETS

Printemps 2022

Thiverval-Grignon (78)

TROPHÉE DES TERRITOIRES 2022

25 mai 2022

Golf de Courson (91)

VOYAGE D'ÉTUDES 2022

19 au 22 octobre 2022

Estonie

N'oubliez pas de vous inscrire aux événements de l'AMIF
via le lien suivant : ***https://urlz.fr/gnBu***
ou via notre site internet : ***www.amif.asso.fr/agenda***

amif.asso.fr

PROCHAIN VOYAGE DE L'AMIF
À LA DÉCOUVERTE DE L'ESTONIE

Pour son voyage d'étude, l'AMIF vous propose de partir du 19 au 22 octobre 2022* dans un pays balte à la pointe de l'innovation numérique : l'Estonie, le pays le plus digitalisé d'Europe !

© www.shutterstock.com

Une politique publique libérale et résiliente

Depuis les années 1990, l'Estonie s'est lancée dans une politique économique de marché avec un développement important du numérique. Le plus petit des pays baltes a mené de nombreuses privatisations dans tous les secteurs (industriel, commercial et financier). Disposant d'un important potentiel de croissance, l'Estonie s'est alors fait connaître par l'exportation d'équipements électriques et électroniques (notamment les télécommunications), de bois et de textiles.

Considérée un temps comme le «Tigre de la Baltique», l'Estonie fut violemment touchée par la crise économique mondiale de 2008. Elle a alors mené une politique de maîtrise de l'inflation et des finances publiques et le pays a renoué avec la croissance à partir de 2010.

Face à la crise sanitaire, l'économie estonienne a montré toute sa résilience et sa capacité de rebond. Début 2021, elle a enregistré une croissance bien au-delà des prévisions initiales et a déjà dépassé son niveau économique d'avant-crise.

© www.shutterstock.com

L'e-Estonie, un État numérique performant

L'Estonie a misé dès les années 1990 sur le développement du numérique en coopération avec le secteur privé. Le cadre actuel repose sur la numérisation des services publics, une politique fiscale attractive, une politique de formation favorisant l'apprentissage des langages informatiques dès le primaire et la création d'incubateurs.
À la pointe dans l'usage des technologies de l'information-communication, l'Estonie est aujourd'hui une référence mondiale en matière de numérique.

La Silicon Valley balte

Grâce à ce cadre incitatif, l'Estonie a pu développer un écosystème dynamique, attractif pour les start-ups. La «Silicon Valley européenne», dispose d'un nombre record de start-ups par habitant. Une très grande variété de secteurs sont représentés : les Fintechs, les logiciels d'affaires et de ressources humaines ou encore les AdTechs et Creative Tech.

L'Estonie se positionne également comme initiateur de normes européennes et internationales sur le numérique. Cela s'est notamment illustré lors de la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne ou avec la rédaction du «Manuel de Tallinn» (droit international relatif aux cyberconflits).

Le pays des e-citoyens

L'Estonie est depuis longtemps attachée à la place qu'occupe le citoyen dans sa ville, en tant qu'usager mais aussi en tant qu'acteur de la ville. Ainsi, Tallinn, la capitale du pays, est un véritable modèle économique d'intelligence urbaine dans le domaine de la mobilité, de la consultation citoyenne et d'accessibilité à la décision politique. ■

Si vous souhaitez vous pré-inscrire au prochain voyage, merci de bien vouloir remplir le formulaire suivant *https://forms.gle/DUWFt7sh7rwTzst37* ou d'envoyer un mail à *secretariat@amif.asso.fr*

* Dates et destination susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire

LOXAMED
SOLUTIONS DE SANTÉ MOBILE

Des solutions de santé mobiles et connectées

Jeune entreprise créée en 2020 pour répondre au défi de la désertification médicale, Loxamed est spécialisée dans la mobilité et la technologie médicale. Nous avons imaginé et construit des solutions mobiles, innovantes et connectées de diagnostic et de dépistage (box, camions itinérants ou installations *in situ*) pour lutter contre l'isolement sanitaire, l'embouteillage médical et le coronavirus.

La pandémie a placé la santé au cœur des préoccupations des Français mais elle a surtout été un révélateur des inégalités sanitaires. Tous les territoires et tous les Français ne bénéficient pas du même accès aux soins. La raison d'être de Loxamed est d'aller au contact des populations pour leur offrir diagnostics et soins, partout. Nous proposons des solutions de téléconsultation, télésurveillance, dépistages divers, vaccinations, de prévention, formation et de conseil dans la construction de stratégies et protocoles sanitaires adaptés.

Depuis l'apparition de la pandémie, Loxamed a déployé ses solutions dans près de 200 communes et s'est installée dans les gares, les aéroports, au pied des entreprises, sur les chantiers, devant les stades, les salles de spectacles et les parcs d'attraction. En moins de deux ans, nous avons créé un écosystème de partenaires santé et tech renommés, dépisté plus de 600 000 personnes et permis à plus de 10 000 patients de bénéficier de consultations à distance.

La région Ile-de-France est le territoire sur lequel Loxamed s'est le plus investie, avec 143 solutions déployées, dans 125 communes et près de 500 000 personnes dépistées.

Loxamed est à vos côtés que vous soyez une commune ou une entreprise ; un territoire, rural ou urbain, isolé des solutions de santé ou que vous ayez besoin de soulager vos professionnels de santé.

Pour en savoir plus :
https://www.loxamed.com/

Carrefour

Acteur majeur de la distribution en France mais aussi à l'étranger avec une présence en Italie, Espagne, Belgique, Roumanie et Pologne, ainsi qu'à travers une filiale au Brésil et en Argentine et *via* des partenariats dans une trentaine de pays à travers le monde, le groupe Carrefour compte parmi les premiers employeurs privés de France, avec environ 100 000 collaborateurs, et réalise un chiffre d'affaires de 75 milliards d'euros.

En tant que distributeur alimentaire, nous privilégions au maximum les circuits courts, qui permettent de mettre en avant le travail des producteurs locaux, d'assurer la fraîcheur et le goût des produits, tout en limitant la consommation de carburant. Aujourd'hui, en France, 92 % de nos fruits et légumes de saison sont d'origine française, hors produits exotiques.

Nous sommes aussi un acteur de premier plan en matière de commerce alimentaire de proximité. Il est donc très indispensable d'être en lien avec nos territoires.

Être adhérent de l'AMIF Partenaires est important pour participer activement à la vie du territoire en Ile-de-France et contribuer à apporter notre vision et notre expertise à nos partenaires.

Pour en savoir plus :
https://www.carrefour.com/

Appel à manifestation d'intérêt

Faire face aux évolutions de l'immobilier d'entreprise en Ile-de-France

Avec 55 millions de m² de surface de bureaux relevés en 2021, le territoire francilien dispose du plus grand parc d'Europe. Aussi, depuis deux ans, la crise de la Covid-19 modifie le rapport à ces lieux et à ces espaces de travail traditionnels. Le télétravail s'est ainsi grandement intensifié, modifiant parfois profondément la manière dont les surfaces de bureaux sont occupées par les entreprises. Les premières tendances semblent montrer que certaines entreprises revisitent leur stratégie d'implantation et s'engagent dans une réduction de leur besoin immobilier.

L'AMIF, en partenariat avec l'Institut Paris Région et Choose Paris Region, propose aux élus volontaires de participer à deux ateliers qui associeront également des professionnels de l'immobilier.

Il s'agira de partager et d'échanger librement sur les questions suivantes :

- Comment anticiper et faire face aux éventuelles baisses de la demande en bureau ?
- Quelles sont les pistes d'actions possibles pour les communes ?
- Ma commune pourrait-elle être prochainement concernée par ce phénomène ?

VENEZ PARTICIPER !

Deux ateliers organisés les

18 février et 11 mars

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous :
https://forms.gle/B9hatkwQ1xpQeJ2W6

ou d'envoyer un mail à *gdussaillant@amif.asso.fr*

L'AMIF, Ile-de-France Énergies, l'AREC Ile-de-France, département énergie-climat de l'Institut Paris Region, lancent :

la 3e édition du

Trophée des communes pour la rénovation énergétique

TROPHEE des communes pour la rénovation énergétique

Qu'est-ce que c'est ?

Le Trophée des communes pour la rénovation énergétique récompense, tous les ans, 5 communes et intercommunalités qui portent sur leur patrimoine bâti public, social ou privé, des projets ambitieux et exemplaires.

Qui peut participer ?

Toutes les communes et intercommunalités d'Ile-de-France qui agissent pour la rénovation énergétique du bâti (parcs public, social et privé). Les candidats et les lauréats des éditions précédentes peuvent candidater à nouveau, en rendant compte de la progression de leur stratégie de rénovation et de l'avancement des travaux portés par la collectivité.

5 catégories de prix :

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Communes de 10 000 à 30 000 habitants
- Communes de plus de 30 000 habitants
- Intercommunalités
- Coup de cœur du jury

VOUS SOUHAITEZ Y PARTICIPER ?

Accéder au dossier de candidature en ligne **du 1er février au 19 avril** avec le lien suivant :
https://fr.surveymonkey.com/r/2QL26R6

Avec la participation de